

Syndicat CGT des Territoriaux de ROUEN
27-29 rue Bourg l'Abbé
76000 ROUEN

Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par Antoine DURAND
Téléphone : 02 76 08 10 47

Copie : FO, SNT-CFE-CGC, SUD

Rouen, le **02 MAI 2019**

Monsieur,

Suite à la réunion du 4 avril dernier, la collectivité s'était engagée à poursuivre le travail concernant la proposition d'organisation des métiers de la DTE, dans la perspective de la rentrée 2019. Comme convenu en réunion du 25 avril je vous adresse le détail de la proposition faite après étude et chiffrage des services. Celle-ci prend très largement en compte les remarques et propositions exprimées lors de nos précédents échanges.

Sur le plan de l'organisation, les points discutés concernaient :

- Pour la vie scolaire :
 - o L'organisation de la pause méridienne (sur ce point, des évolutions avaient été actées dès le 4/4)
 - o L'amplitude de la journée scolaire
 - o Les interventions du mercredi
 - o Les interventions en ALSH
- Pour l'animation :
 - o La valorisation des référents périscolaires
 - o Pour les agents horaires, la question de l'intervention des ATSEM en ALSH tant sur les métiers de l'entretien que de l'animation.
 - o La revalorisation du salaire des animateurs

L'administration s'était alors engagée le 4 avril à revoir la proposition. Depuis, les agents ont exprimé de manière claire leur désaccord, sur ces points, avec les propositions initiales.

Dans ce contexte, vous trouverez ci-dessous le contenu de la proposition qui vous sera faite le 6 mai prochain. Celle-ci annonce des évolutions notables sur les points énoncés :

- Pour la vie scolaire et pour tous les agents (agents d'entretien, ATSEM, responsables d'offices) :
 - o Amplitude : 7h45-17h15 les lundis, mardis, jeudis, vendredis ; 8h45 travaillés par jour pour une amplitude de 9h30
 - o 7h45-11h30 les mercredis (3h45 travaillés)
 - o 38h45 / semaine
 - o Pendant les vacances : 22 jours d'entretien dans les écoles : 8h15-16h45 (7h45 travaillés par jour)

- Pour l'animation :

- Le poste des référents périscolaires est reconnu comme coté en catégorie B
- Les agents techniques n'interviendront pas en ALSH
- La proposition pour les directeurs d'ALSH ne change pas

Pour les deux services, la démarche de mensualisation se poursuit. Pour la Vie Scolaire, après la rencontre avec les agents ce lundi, une proposition est en cours de finalisation en ce sens.

Cette nouvelle proposition constitue une réponse significative à la sensibilité exprimée par les agents sur le terrain.

Celles-ci seront précisées à l'occasion de la rencontre plénière de lundi.

Bien à vous,

Très cordialement à vous

Yvon ROBERT



Le Maire